

// PROCÈS-VERBAL

COMITÉ DE BUDGET DE RÉFÉRENCE DU CED

23 mai 2019, Vienne

Présents

Membres du CED :

- Nuala Carney (Irlande)
- Berto Ferruccio (Italie)
- Nico Diederich (Luxembourg)
- Marek Szewczynski (Pologne)
- Miguel Ángel López-Andrade (Espagne)
- Susie Sanderson (UK)

Conseil et personnel du CED :

- Marco Landi (Président)
- Mick Armstrong (trésorier)
- Nina Bernot (employée)
- Ainhoa Zamacona (employée)

- Le Président souhaite la bienvenue aux participant(e)s. Il se félicite de les voir plus nombreux que l'année dernière et souhaite à toutes et à tous une bonne réunion.
- Le trésorier présente les comptes définitifs de 2018. En 2018, le CED a enregistré un déficit de €139 000, principalement dû aux frais liés au déménagement du bureau bruxellois. À la demande de Susie Sanderson, il détaille le processus qui a mené au choix du bureau et à la fixation d'un budget adéquat. Il insiste sur le fait que le bureau choisi est celui qui convient le mieux à l'organisation et que les coûts ont été maintenus au plus bas grâce aux talents de négociateurs du personnel du CED.
- Nuala Carney demande ce que signifie le poste « landlord contribution » (revenus 2018). Nina Bernot répond qu'il a été convenu que le propriétaire participe aux frais de rénovation des bureaux.
- Nico Diederich demande des éclaircissements au sujet des frais locatifs, plus précisément leur évolution entre 2018, 2019 et 2020, ainsi que les prévisions à partir de 2021. Nina Bernot explique que depuis 2018 et jusqu'en 2020, CED bénéficie d'exemptions de loyers (août 2018-janvier 2019, août 2019-janvier 2020) ainsi que d'une diminution du montant du loyer (août 2018-juillet 2020). En 2021, les frais locatifs seront légèrement supérieurs à ceux de 2020.
- Nico Diederich demande si le bilan figurant dans les comptes définitifs correspond à la situation de trésorerie. Nina Bernot répond qu'il y a une légère différence d'environ €100 entre les deux montants définitifs et explique celle-ci en montrant le calcul détaillé des entrées et sorties effectuées en 2018 mais non comptabilisées et des entrées et

sorties comptabilisées en 2018 mais pas encore effectuées en 2019. Par coïncidence, la différence entre les deux montants pour 2018 est infime.

- À la demande de Nico Diederich, le trésorier fait un compte rendu de la discussion qui s'est tenue lors de la réunion du Conseil concernant les réserves du CED. Il souligne que les réserves de trésorerie du CED doivent rester supérieures à 36% des frais annuels. À l'heure actuelle, ces réserves s'élèvent à 48%. Si l'on décide de continuer à augmenter les cotisations des membres au niveau de l'inflation (2%), les réserves continueront de diminuer pour atteindre 39% fin 2025. Si cette augmentation est légèrement supérieure (2,5%), les réserves atteindront 46% fin 2025. Ces projections n'incluent pas les éventuels frais supplémentaires inhérents à des projets tels que l'actualisation du manuel UE ou la création d'un nouveau site web. Le Conseil a également envisagé d'autres possibilités, comme un financement externe (parrainage par des partenaires hors secteur), l'augmentation globale des cotisations et la modification de la manière dont les cotisations sont calculées. Susie Sanderson précise que le CED ne doit pas chercher à s'enrichir, mais simplement s'atteler à renflouer progressivement ses réserves.
- Susie Sanderson souligne la question de savoir si le CED devrait se doter d'une stratégie financière à moyen terme (3-5 ans) ou si ses finances devraient être examinées chaque année. Le trésorier répond qu'après 2018, qui a été une année inhabituelle, le Conseil a pris des décisions ponctuelles, au cas par cas. Nico Diederich pense qu'il serait difficile d'obtenir que les membres s'engagent pour les cinq prochaines années, mais qu'il était utile de continuer à actualiser les projections financières afin de prendre des décisions dans le futur.
- À la demande de Nuala Carney, le trésorier explique le processus d'audit.
- Marek Szewczynski demande pourquoi les frais juridiques ont été si élevés en 2018. Nina Bernot explique que le CED a eu besoin d'une assistance juridique plus importante que les autres années en raison de la location des nouveaux bureaux, le recrutement et le remerciement de certains membres du personnel ainsi que l'adoption de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement d'ordre intérieur.
- À la fin de la réunion, le trésorier fait remarquer que si BDA venait à quitter le CED, le manque à gagner serait important, obligeant le CED à augmenter le montant des cotisations, puiser dans ses réserves ou réduire ses coûts.